

M. McDermid: Asseyez-vous, Manly. Personne ne vous a interrompu.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. L'argument est valable. Après nous avoir donné une excellente leçon de géographie régionale, le député serait bien avisé de nous parler maintenant plus directement de la question à l'étude.

M. Dantzer: Monsieur le Président, je crois que mes observations étaient étroitement liées à la question à l'étude. Je parlais d'Ogopogo, qui attire des touristes dans la région, ce qui est tout à l'avantage des Indiens qui vivent dans la réserve près des rives de ce lac.

M. Huntington: Ce sont tous des hommes d'affaires.

M. Dantzer: Ils sont tous des hommes d'affaires avertis. Dans ma circonscription, monsieur le Président, il y a deux bandes indiennes, dont la bande Spalluncheon. Cette bande compte 320 membres, son chef est Wayne Christian et son administrateur est Graham Go. Les Indiens de cette bande vivent dans trois réserves: les réserves Salmon River, Enderby et Sicamous. Ils vivent principalement de l'exploitation de la forêt, notamment du bois de sciage, et de l'agriculture et de l'élevage. Il peut être d'un certain intérêt de signaler que la bande a construit 26 nouvelles maisons sur ces réserves au cours des trois dernières années.

La bande la plus étroitement liée au projet de loi C-16 est évidemment la bande indienne Okanagan. Son chef est Murray Alexis, celui-là même dont, à la fin de ses observations, le secrétaire parlementaire a rapporté les propos au moment où il a signé les contrats approuvant ce projet de loi. Cette bande se répartit sur 5 réserves. Il y a la réserve indienne Okanagan où habitent quelque 600 membres. Étant donné que la bande compte en tout 875 membres, cette réserve est de loin la plus vaste et surplombe le lac Okanagan. Il y a également la réserve de Otter Lake, celle de Harris Lake, celle de Valley Priest et celle de Duke Lake, située à proximité de la ville de Winfield. Ces réserves ont été établies à l'époque du peuplement autochtone au début du siècle, surtout à l'extrémité nord des lacs où les rivières et les ruisseaux constituaient les seules voies navigables.

La bande indienne Okanagan se distingue par son esprit indépendant. Elle connaît son territoire et l'apprécie. Elle a établi maintes industries et localités agricoles. Elle possède de bons vergers, de petits jardins maraîchers, et elle fait preuve de beaucoup de sérieux et d'indépendance. Nous, habitants de l'Okanagan, sommes on ne peut plus fiers et heureux que cette bande vive à nos côtés. L'un des plus grands chefs d'État de l'époque a été le chef Nichola, célèbre dans toute la Colombie-Britannique pour sa sagesse et ses connaissances en agriculture. Pour lui rendre hommage, la bande a enseveli sa dépouille à l'amont du lac Okanagan. Quelque 35 maisons neuves ont été construites l'année dernière sur cette réserve. En général, je dirais que ces Indiens sont un modèle pour les bandes indiennes de toute la Colombie-Britannique.

● (1500)

Je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-18. Nous, de la vallée de l'Okanagan, ne connaissons pas le conflit auquel le député de Capilano (M. Huntington) fait face dans sa circonscription. Je m'en réjouis pour notre part, mais je constate que le député a des difficultés.

Règlement des revendications—Réserves

Mais si ses électeurs manifestent la sagesse et la prudence dont le député a fait montre à maintes reprises à la Chambre, je suis persuadé qu'ils résoudreont leurs problèmes de façon très satisfaisante. La bande indienne de l'Okanagan est une des 22 bandes indiennes dont on avait tronqué les réserves initiales sans leur consentement. On a exposé une bonne partie du problème cet après-midi à la Chambre.

Je vais récapituler les événements survenus dans l'Okanagan. A la suite des travaux de la Commission McKenna-McBride de 1916, des terres d'une superficie de 51.82 hectares ont été retranchées de la réserve indienne n° 5 du lac Long. La Chambre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que le lac Long n'est pas maintenant le lac Okanagan, bien que ce soit le nom que ce dernier devrait porter. On l'appelle maintenant le lac Kalamalka, le lac aux multiples couleurs. Que je sache, on ne déverse pas d'eaux usées dans le lac Kalamalka. Je vis au bord du lac et j'en bois l'eau telle quelle comme font tous les riverains, et nous sommes tous en bonne santé. Nous avons une eau potable parfaite dans l'Okanagan. C'est peut-être l'un des rares endroits dans le monde où l'eau soit si pure.

La bande indienne de l'Okanagan a perdu des terres de très grande valeur. En 1983, le gouvernement du Canada a finalement accepté de verser une indemnité de 1.4 million de dollars à la bande au titre des terres retranchées qu'il n'était plus possible de restituer. Sous réserve de l'approbation de la bande, le gouvernement de la Colombie-Britannique restituera quelque 27.4 hectares de terrain et paiera la somme de \$32,500 en dédommagement complet pour cette revendication.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) nous a demandé d'adopter rapidement le projet de loi afin de permettre au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités et au gouvernement provincial d'en faire autant conformément à la convention. En temps normal, je ne me soucierais guère des exhortations du ministre qui nous demande d'adopter rapidement ce projet de loi. J'ai reçu une lettre datée du 23 juin 1983 du chef indien, M. Murray Alexis. En voici un passage:

Nous avons examiné le projet de loi et consulté nos conseillers juridiques pour voir s'il y avait lieu ou non de nous en préoccuper. Le conseil a été informé que la mesure était parfaitement recevable et qu'il était dans le plus grand intérêt de la bande qu'elle soit adoptée sans tarder.

M. Alexis poursuit en ces termes:

Le conseil de bande Okanagan a été prévenu que la mesure en question serait étudiée et probablement adoptée par les parlementaires avant le 30 juin 1983.

A cette fin, nous vous prions d'exhorter vos collègues du Parlement d'examiner le projet de loi et de l'adopter avant l'ajournement du 30 juin.

Or, comme l'a fait remarquer l'intervenant qui m'a précédé, il s'est écoulé une année entière avant que nous n'en soyons enfin saisis, et voilà qu'on nous demande de l'adopter à toute vapeur un vendredi après-midi. On rappelle aux bandes dans cette lettre que la mesure aurait pu être adoptée depuis un an déjà. Nous comptons faire adopter cette mesure. Je suis parfaitement d'accord avec ce que nous a déclaré le collègue qui m'a précédé, le député de Capilano. J'ose espérer qu'on évitera à l'avenir de traiter de la sorte les mesures législatives aussi importantes que celle-ci.